

Les 3 règles d'or délivrées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :
<https://www.anah.gouv.fr>

1. Le service public ne démarche jamais.

2. Toujours demander les subventions avant de signer les devis.

3. Ne jamais communiquer ses identifiants personnels, numéro fiscal...



Plus d'informations pour se prémunir des fraudes et arnaques :
<https://france-renov.gouv.fr/fraudes>

ATTENTION AU DÉMARCHAGE ABUSIF

5 ASTUCES pour repérer une éventuelle escroquerie

STOP à ECO DÉLINQUANCE

LES BONS RÉFLEXES

ÉCARTER
tout démarchage téléphonique

COMPARER
les prestations et les prix
→ 2 devis minimum

PRENDRE UN TEMPS DE RÉFLEXION
avant de s'engager

CONTRÔLER
la qualification de l'entreprise



Le solaire dans le nord, ça fonctionne ?
Oui mais pas à n'importe quel prix !



Face à la recrudescence de démarchages intempestifs, voici des chiffres et ordres de grandeur concernant l'énergie solaire photovoltaïque chez les particuliers.

Puissance, énergie et productivité

En Haut de France, 3 kWc en autoconsommation peuvent permettre de réduire sa facture de 20 à 30 % en moyenne

Combien ça coûte ?

Ordres de grandeur à +/-10% pour la fourniture, l'installation et les démarches administratives :

3kWc : 7500€ TTC
6 kWc : 12000€ TTC